

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 13 novembre 2017
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente du Conseil, Mme Myriam Edward étant excusée ce soir, c'est Monsieur Fabrice Chollet, Vice-Président qui va présider ce conseil communal. Il ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il précise que Mme Rosemarie Moullet (scrutatrice) est excusée ce soir, elle est remplacée par Mme Maude Chollet. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission de gestion
6. Nomination d'un nouveau délégué VOG
7. POSTULAT DE M. KISSLING II « Demande à la Municipalité d'étudier une solution pour le passage entre la Vaudoise Assurances et la boulangerie Chez Gilles, le long de la Rte de Palézieux, permettant l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite, afin d'assurer la sécurité des personnes »
Entrée en matière
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2017
Demande de crédit complémentaire d'investissement pour la réfection de la Rte de Lausanne (RC 701B), à Châtillens et Oron-la-Ville
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 18/2017
Demande de crédit d'investissement pour le raccordement de la nouvelle station de pompage d'Ecoteaux sur le VOG
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2017
Fusion des ORPC du district Lavaux-Oron
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2017
Demande de crédit pour l'aménagement d'un appartement en lieu et place de la salle communal de Palézieux-Gare
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 56 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 2 octobre 2017

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Florian Meyer** : p. 6, dans son intervention, il demande la suppression de la phrase « il pose la question si un préavis avait été demandé ». et en p. 8 fait part de la modification suivante « que le nouveau Président de la COFIN soit nommé par la nouvelle commission incorpore ».
- **Mme Monique Ryf** : revient sur l'intervention au sujet des horaires d'ouverture des magasins et sur les propos de M. Modoux en p. 9, « ne voit pas l'intérêt d'élargir les heures d'ouverture » elle pense qu'il y a une erreur.
- **M. Philippe Modoux Syndic**, répond que c'était élargir dans le sens du règlement de Police, mais il n'est pas certain.
- **Le Président** indique qu'il ne faut pas tenir compte de cette dernière modification et que le procès-verbal sera archivé avec les corrections demandées par M. Meyer.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce le dépôt du postulat suivant par Mme Ryf « Heures d'ouverture des magasins : pour un règlement qui tienne compte de la vie de famille ». Ce postulat sera à l'ordre du jour du prochain conseil. L'ordre du jour pour le conseil du 4 décembre 2017, sera modifié avec l'ajout de ce postulat.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la presse. Il indique que le 24 novembre prochain à la patinoire, il y aura le repas de la commune pour les jeunes citoyens.
- Téléthon le 9 décembre 2017 auquel la commune participe avec le repas des nouveaux habitants.
- Zone de réserve : suite à passablement de remarques, il y a aura un complément de mise à l'enquête.

Nomination d'un membre suppléant à la commission de Gestion

- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut nommer un nouveau membre suppléant à la commission de Gestion, vu que M. Chenevard en est devenu membre.
- **M. Cédric Ottet**, propose M. Steve Mercanton.
- **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autre candidat, personne n'est proposé. Il propose de l'élire par acclamations.

M. Steve Mercanton est nommé par acclamations membre suppléant de la commission de Gestion.

POSTULAT DE M. KISSLING II

« Demande à la Municipalité d'étudier une solution pour le passage entre la Vaudoise Assurance et la boulangerie chez Gilles le long de la route de Palézieux, permettant l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite, afin d'assurer la sécurité des personnes »,

- **Le Président du Conseil** donne lecture de ce nouveau postulat et passe la parole à l'un des signataires de ce dernier.
- **M. Jean-Luc Kissling**, précise qu'il s'agit de la commission d'étude du postulat « Kissling I » qui a rédigé le postulat « Kissling II », qui est plus ciblé et dont la priorité est la sécurité. Il indique que les membres de cette commission et lui-même sont à disposition pour toutes questions.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que des plans ont été établis pour la création du rond-point et que les modifications vont dans le sens de cet amendement.
- **Le Président du Conseil** remercie Messieurs Kissling et Sonnay pour ces précisions et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** trouve dommage que ce postulat soit vidé de son contenu par rapport au premier postulat « Kissling I ». Il soutien ce postulat.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que la Municipalité a été attentive à ce qui a été dit dans le sens de l'agenda 21. Il indique qu'il s'agit d'un nouveau postulat et que le Conseil est là pour veiller au grain.

- **M. Jean-Luc Kissling** aimerait des précisions concernant le mode de votation de ce postulat, notamment le renvoi en Municipalité, comme il s'agit d'un postulat modifié.
- **Le Président du Conseil** indique que si 1/5^e des membres le demande, le conseil votera pour le renvoi du postulat en commission. Si ce n'est pas le cas, le conseil devra voter pour le renvoi directement en Municipalité.
- **M. Jean-Luc Kissling** ne comprend pas pourquoi, il faudrait revoter sur un renvoi en commission, comme il s'agit d'un postulat déjà modifié.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il s'agit d'un nouveau postulat et qu'il s'agit de la procédure indiquée dans le règlement du Conseil communal. La parole n'est plus demandée, il demande si 1/5^e des membres souhaite un renvoi en commission.
- **Le Président du Conseil** constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote sur le renvoi du postulat en Municipalité.

**Le renvoi à la Municipalité pour une étude du Postulat de M. Kissling II :
«Demande à la Municipalité d'étudier une solution pour le passage entre la
Vaudoise Assurance et la boulangerie chez Gilles le long de la route de
Palézieux, permettant l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite, afin
d'assurer la sécurité des personnes », est accepté à l'unanimité.**

PREAVIS N° 17/2017

**Demande de crédit complémentaire d'investissement pour la réfection de la Rte de
Lausanne (RC 701B), à Châtillens et Oron-la-Ville**

- **Le Président du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis à la COFIN.
- **M. Jean-Daniel Dind**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** demande si la remarque citée dans le rapport est un amendement ?
- **M. Jean-Daniel Dind**, Président de la commission ad hoc indique que non.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** remarque que le montant de CHF 60'000.- déjà engagé pour le passage à niveau ferroviaire aurait pu faire l'objet d'un préavis, car il ne s'agit pas d'une dépense imprévisible et exceptionnelle (art. 94 du règlement du CC). Il regrette de ne pas avoir de détails dans le préavis sur les travaux qui seront exécutés sur le tronçon complémentaire. Il souhaite également connaître la part du surcoût de CHF 225'000.- due à la modification du projet suite à la mise à l'enquête et celle liée au prolongement des travaux jusqu'au carrefour avec la route du Flon.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate que si les travaux n'avaient pas été entrepris lors de la réfection du passage à niveau par les CFF, il aurait fallu faire appel à des protecteurs dont le montant aurait peut-être été encore plus élevé que ces CHF 60'000.-. De plus, l'aménagement du pont a été anticipé sur la suite du tronçon en direction du centre d'Oron-la-Ville. Le réseau routier est conséquent donc il faut essayer de fluidifier le trafic même pendant les travaux.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 17/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 18/2017
**Demande de crédit d'investissement pour le raccordement de la nouvelle station de
pompage d'Ecoteaux sur le VOG**

- **Le Président du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc et à la COFIN.
- **M. Eric Ramseyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et rappelle l'amendement suivant de la commission ad hoc, ajout d'un point à la décision : « La Municipalité est autorisée à avancer la part des coûts due par la Commune de Maraçon, aux conditions fixées dans le préavis. Cette dernière devra rembourser ce montant sur 10 ans au maximum ». La discussion n'est ouverte que sur l'amendement pour commencer.
- **M. Cédric Ottet** souligne que la convention avec Maraçon a été ratifiée et que le prêt + l'investissement sont intéressants pour notre commune, trouve, que l'amortissement sur 10 ans, demandé dans l'amendement est trop court.
- **M. Philippe Demierre** trouve notre commune bien sympa de faire la banque pour Maraçon. Il constate que notre commune a des dettes et des gros investissements à prévoir. Il soutient cet amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme que notre commune a des dettes. La STEP est entièrement sur notre commune et nous devons aller de l'avant. La Municipalité a poussé Maraçon à accepter. De plus, l'amortissement et les intérêts seront payés par Maraçon et cet investissement est affecté au compte épuration. Si cet amendement est accepté, il faudra tout recommencer et établir une nouvelle convention.
- **M. Jean-Luc Schwaar** : A de la peine à accepter d'être mis devant le fait accompli ! Ce prêt n'est pas intéressant pour notre commune. Il trouve que devoir rembourser sur 10 ans pour la commune de Maraçon est supportable, car cela ne représente que CHF 30'000.-/an.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** comprend bien mais il s'agit d'une négociation.
- **M. Pierre-André Raynaud**, demande quand cette convention a été signée.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** le 20 septembre dernier.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur l'amendement de la commission ad hoc.

Résultat : l'amendement de la commission ad hoc : ajout d'un point à la décision : « La Municipalité est autorisée à avancer la part des coûts due par la Commune de Maraçon, aux conditions fixées dans le préavis. Cette dernière devra rembourser ce montant sur 10 ans au maximum » est refusé par 25 non – 14 oui et 16 absentions.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble, il constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 18/2017 est accepté par 52 oui et 3 absentions.

PREAVIS N° 19/2017
Fusion des ORPC du district Lavaux-Oron

- **Le Président du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Daniel Bize**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 19/2017 est accepté par 54 oui - 1 non.

PREAVIS N° 20/2017
Demande de crédit pour l'aménagement d'un appartement en lieu et place de la salle communale de Palézieux-Gare

- **Le Président du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande pourquoi dans le rapport ad hoc il est indiqué que les offres sont rentrées et que le loyer sera d'approximativement CHF 1'200.- et dans le rapport de COFIN, il s'agit d'offre estimative et que le loyer sera d'environ de CHF 830.-.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que chaque commission n'a pas eu le même délégué de la Municipalité.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** précise qu'il s'agit bien d'offre estimative et qu'il aura un nouvel appel d'offre. Le loyer est approximatif.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 20/2017 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Sébastien Massard** revient sur un préavis accepté lors du conseil du 6 mars dernier. Le préavis 5/2017 : Crédit d'investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable « La Dausaz - La Chervettaz ». Il constate que les travaux ne sont toujours pas faits.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** indique qu'il faut faire 2 mises à l'enquête car la conduite se trouve également sur la commune de Forel. Il attend également les rentrées d'offres mais les travaux seront effectués d'ici le printemps.
- **M. Yann Stucki** revient sur la prison de Palézieux et demande s'il y avait eu des négociations entre la commune et l'Etat de Vaud, notamment pour le co-financement du passage sous-voies.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** informe qu'il n'a rien eu de protocolé, juste des promesses de politiciens ! Maintenant le projet de quartier sous-gare et de mobilité douce est aux oubliettes.

- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.
Il invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.
La séance est levée à 20h55.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 21 novembre 2017

